

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 077-267703239-20221122-20221115-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S.

N° 2022/11/15

SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à 18h10, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Esblly, régulièrement convoqués le 14 novembre 2022, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Ghislain DELVAUX, Président

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 13

NOMBRE DE PRESENTS : 10

NOMBRE DE VOTANTS : 13

PRESENTS : M. Ghislain DELVAUX, Mme Marie-Madeleine GALLET, Mme Corinne CESARIN, Mme Elisabeth CHENNEBAULT, M. Julien GENTY, M. Jean-Pierre HAMEL, Mme Tulla HEDRICOURT, Mme Eléonore JOCK, Mme Valérie LEPOIVRE, Mme Thérèse ROCHE

POUVOIRS : Mme Caroline EPINAT à Mme Thérèse ROCHE, Mme Patricia LHUILLIER à Mme Corinne CESARIN, M. Francesco PITARI à Mme Marie-Madeleine GALLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Corinne CESARIN

OBJET : Convention ciné-séniors

Installé place d'Ariane à Chessy, le cinéma Studio 31 propose au C.C.A.S. de continuer le partenariat du « ciné séniors » instauré depuis 2018.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou la Vice-Présidente à signer la convention partenariale avec le cinéma Studio 31, ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Esbly, le 22 novembre 2022



Le Président,

Ghislain DELVAUX

Convention de partenariat « ciné au cinéma Studio 31 »

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 077-267703239-20221122-20221115-DE

Du 1.01.2023 jusqu'au 31-12-2023

PREAMBULE :

Le principe de fonctionnement du « ciné-sénior » est très simple : le prix des places est de 5 euros, pris en charge à hauteur de 2 euros par la commune partenaire, soit 3 euros pour le client.

ENTRE :

~~La commune ou le CCAS de~~ ESBLY, représentée par son Maire ~~ou son directeur~~ en exercice Honoré Ghislain DELVAUX.

ET

David Pajczer, Directeur-exploitant du cinéma Studio 31 sis 31 place d'Ariane à Chessy,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

ARTICLE 1 :

La ville et le cinéma s'engagent dans un partenariat destiné à faciliter l'accès au cinéma des plus de 60 ans lors de séances mensuelles « ciné-sénior » (les films présentés sont sélectionnés en amont par le cinéma parmi les sorties récentes)

ARTICLE 2 :

Dans ce cadre, la ville de ESBLY, versera au cinéma Studio 31 un montant de 2 euros par place vendue lors de ces séances mensuelles sur la base d'une facturation semestrielle.

ARTICLE 3 :

Pour bénéficier de cet avantage tarifaire, les seniors devront justifier de leur âge et de leur appartenance à la commune de ESBLY au moyen d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

ARTICLE 4 :

En contrepartie de ce partenariat, la ville assurera la communication auprès des seniors habitants de la commune de ESBLY.

Option : Semaine bleue Octobre 2022, la ville versera un montant de 5€ au cinq

Oui : Non :

Article 5 :

En express reconduction concernant le renouvellement annuel.

Oui Non

Fait à ESBLY, le 30/11/2022

Le Directeur du Cinéma Studio 31 David Pajczer



[Signature]
de ESBLY